

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
المنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين
L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES
المجلس الوطني
CONSEIL NATIONAL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RAPPORT MORAL ET FINANCIER
2021/2022

Budget prévisionnel
2022/2023

Novembre
2022

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
المنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين
L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES
المجلس الوطني
CONSEIL NATIONAL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT MORAL ET FINANCIER
2021/2022

Budget prévisionnel
2022/2023

Novembre
2022

SOMMAIRE

	Page
I. RAPPORT MORAL	
1. Introduction	06
2. Activité de notre conseil	07
3. Résolutions à présenter à l'approbation de l'AGO	10
4. Actions à engager sur l'exercice 2022-2023	11
II. RAPPORT FINANCIER	
1. Situation globale de trésorerie	13
a) Mouvement de Trésorerie du 01/10/2021 au 30/09/2022	
b) Évolution de la trésorerie	
c) Recettes par nature	
2. Récapitulation des dépenses du 01/10/2021 au 30/09/2022	14
3. Variation des dépenses du 01/10/2021 AU 30/09/2022	15
4. Inventaire des actifs corporels et incorporels existants au 30-09-2021	16
III. BUDGET PRÉVISIONNEL 2022-2023	
1. Dépenses prévisionnelles	19
2. Recettes prévisionnelles	19
3. Mouvement de trésorerie prévisionnelle	19
IV. ANNEXES	
Tableau A1 : Répartition des professionnels	21
Tableau A2 : Répartition des professionnels selon le tableau de l'ONCA 2022	22
Tableau B : Journée de formation région Centre	25
Tableau B : Journée de formation région Est	26
Tableau B : Journée de formation région Ouest	27
Tableau B : Journée de formation région Sud	28
Tableau C : Etat des créances par wilaya	29
Tableau D : Pyramide des ages des professionnels	32

1ère PARTIE

RAPPORT MORAL



1. Introduction

L'actuel conseil national de notre organisation fut élu en date du 9/03/2021. L'exercice comptable est de 12 mois commençant le 01.10.N et s'achevant le 30.09.N+1 en application du règlement intérieur de notre organisation. Pour rappel, l'assemblée générale est ouverte aux professionnels régulièrement inscrits au tableau officiel de 2022 et à jour de leurs cotisations. Ce rapport se composera de 4 parties :

- La première concerne le rapport moral du conseil national pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022 ;
- La 2ème traite du rapport financier pour la période susvisée, la comptabilité de l'organisation étant une comptabilité de trésorerie ;
- La 3ème concerne le budget prévisionnel pour la période allant du 01/10/2022 au 30/09/2023.
- La 4ème partie est relative à l'annexe qui comprend diverses statistiques se rapportant à la profession.

Le conseil national, composé règlementairement de 10 (dix) membres, est formé des membres suivants :

Noms	Prénoms	Qualité
Mr.ELBESSEGHI	Mourad	Président
Mr.BOUBIR	Djelloul	Secrétaire Général
Mr.DJELID	Tahar	Trésorier
Mr.NAGA	Sassi	Membre
Mr.CHERGUI	Mahmoud	Membre
Mr.SAHNOUN	Oussama	Membre
Mme.ZAAMNA	Leila	Membre
Mr.BOUREGA	Nasr Eddine	Membre
Mr.DOUA	Khaled	Membre
Mr.GARTI	Mohamed	Représentant du ministère des Finances

- Monsieur BENDAOUD Abderrazek, fut désigné le censeur du conseil pour un mandat additionnel de 3 ans à compter du 01.10.2021, par l'AGO du 04/12/2021.

M. DJELID Tahar est, hélas, décédé en date du 09/09/2022 et remplacé en application du décret n°11.27 relatif au conseil national de l'organisation, par M. NAGA Sassi en qualité de nouveau trésorier et par M. SAHNOUN Oussama, comme membre de la commission paritaire « contrôle de qualité » du conseil national de la comptabilité. Par ailleurs M. RACHEDI Mohamed Bachir fut désigné membre du conseil pour le compléter.

Le nombre de professionnels de notre organisation inscrits au tableau 2022 publié en juillet 2022, est de 2746 personnes physiques et 6 personnes morales inscrits. L'écrasante majorité est également membre de la chambre nationale des commissaires aux comptes.

Les annexes A1 et A2 ci-après déroulent les principales statistiques concernant notre profession.

2. Activité de notre conseil

Dans le cadre de son activité courante, il s'est réuni sur la période depuis le 01/10/2022 cinq (5) fois ; travaillant dans la transparence, tous les PV de ses réunions sont publiés au site web de l'ONCA, y compris pour les exercices antérieurs depuis 2011, date de création du conseil ;

Dates de réunions
03.12.2021
07.02.2022
06.04.2022
13.06.2022
22.09.2022

2.1. Relations avec le CNC, la DGI et la CASNOS :

- CNC : une liste de professionnels n'ayant pas acquitté leurs cotisations, certains depuis 2011, fut transmise à la commission de discipline pour application des sanctions règlementaires, sans résultat. Il en est de même de l'engagement ferme du CNC de ne pas les faire figurer au tableau officiel de 2023. Mieux encore, la procédure établie consistant à faire payer les cotisations aux postulants au prochain tableau officiel, n'a pas été respectée puisque 70 professionnels nouvellement inscrits au tableau 2022 n'ont rien réglé ni remis de dossier administratif. Par ailleurs, une correspondance lui fut envoyé pour attirer son attention sur la composition des commissions paritaires du CNC laquelle confine les comptables agréés dans un rôle mineur dès lors que les représentants de l'administration composant la moitié de ses membres, lorsqu'ils ne relèvent pas de la fonction publique, sont choisis coutumièrement en dehors de la profession de comptable agréé. Courrier resté également sans écho.

- DGI : 3 réunions successives ont été tenues avec la 1^{ère} institution le cadre de ses consultations avec les professions libérales relativement à leurs demandes de rester dans l'IFU à consacrer par la loi de Finances rectificative pour 2022.

Ceci fut effectivement retenu dans ladite loi qui en limitait cependant le montant soumis à l'IFU à 8 000 kda.

- Quant à la CASNOS et sa tutelle, elles furent alertées par écrit en juin 2022 sur les incohérences des textes règlementaires relatives à la base cotisable et son application différenciée selon ses agences. Aucune réponse officielle à ce jour.

2.2. Amélioration de la gestion des dossiers des professionnels :

Pour ce faire, le conseil s'est doté d'un progiciel de gestion sous web dans l'attente de le compléter par une numérisation et une digitalisation totales. La saisie des dossiers bruts est achevée. Reste à les assainir d'ici fin 2022. A signaler que les professionnels rechignent à lui remettre les documents nécessaires à son travail, alors que la plupart de ces pièces est exigée pour l'agrément et « seraient » disponibles au niveau du CNC. Cependant ce dernier saisi officieusement a manifesté des réticences à les lui transmettre. Les oppositions les plus remarquées chez les professionnels se rapportent aux diplômes et aux attestations de non affiliation et d'affiliation respectivement à la CNAS et à la CASNOS demandées afin d'identifier d'éventuels salariés et commerçants interdits d'exercer la profession. Le conseil demande toutefois à ce que l'interdiction actuelle frappant les enseignants salariés soit levée dans le cadre de la révision de la loi n°10.01 afin de permettre l'osmose indispensable entre l'université et le monde du travail. Dans cette attente, la loi demande à être strictement appliquée.

2.3. Opération « cachet officiel des professionnels » comportant le code QR, dans ses 2 phases. Elle est en cours :

- La 1^{ère} a touché le remplacement des 1ers cachets du CNC refusé par ce dernier fin décembre 2020, sur la base du tableau de 2019, au motif qu'il faisait référence de manière induue au CNC

auxquels il fut remédié par une nouvelle gomme courant 1er trimestre 2022 mais faisant référence à l'agrément délivré par le ministre des Finances, ce qui est au demeurant plus valorisant pour les professionnels. Ainsi sur les 1186 cachets distribués par le canal des délégués de wilayas en 2020, dont 1146 furent effectivement remplacés au niveau de la gomme. Ce retard est dû au désintérêt des professionnels, à l'égard de ces cachets dont ils pensent, à tort, n'en retirer aucun bénéfice.

- La 2^{ème} porte sur les cachets des professionnels établis sur la base du tableau officiel de 2021, non concerné par la 1^{ère} phase. A ce jour 265 gommes de cachets sont en cours de confection. L'opération marque un peu le pas, malgré les relances, du fait des mêmes réticences des professionnels à fournir les documents de base.

2.4. Non fonctionnement de 5 sur les 6 groupes de travail ad hoc créés par le conseil (cf, PV du 23/05/2021), faute de participation des professionnels, choisis pourtant avec leurs accords, pour les animer. Seul celui chargé de la régionalisation proposa un découpage régional autour de 11 à 12 conseils régionaux. Il demande cependant à être complété par une procédure formalisée devant régir leurs relations avec le conseil national, et ce, en attendant la révision en profondeur indispensable de la loi n°10.01 et des textes subséquents. Ce 1er travail reste à finaliser avec le conseil national de la chambre nationale des CAC qui a affiché sa volonté de travailler de concert avec nous, ce dont notre conseil se réjouit.

Dans la limite permise par le décret n°11.27, très restrictif, l'actualisation du code de déontologie et du règlement intérieur fut confiée à un professionnel de sorte à les rendre plus lisibles tout en les étoffant par des dispositions visant à renforcer l'organisation, introduire la formation continue obligatoire pour améliorer la qualité de nos prestations et l'indépendance des professionnels. Ces projets, une fois finalisés, seront soumis à l'assemblée pour approbation avant leur validation par le ministre des Finances et application.

2.5. Lutte contre l'exercice illégal de la profession : Elle constitue une priorité pour le conseil qui s'est investi dans cette action à travers quelques délégués de wilayas et des groupes de travail ad hoc dédiés placés sous l'égide du CNC qui activent depuis plus de 5 ans. Mais force est de reconnaître que les résultats demeurent fort négligeables au regard des efforts consentis, de l'ampleur du phénomène, tant le contours juridique de l'illégalité n'est pas cerné avec précision, faute d'encrage au niveau de la loi n°10.01 organisant la profession laquelle se limite seulement à préciser la mission du comptable agréé et de l'expert-comptable sans leur en confier l'exclusivité contrairement à toutes les autres professions réglementées en Algérie qui dispose d'un réel monopole dans leurs domaines. Il en est de même de la liasse fiscale qui peut être établie par n'importe qui selon le CIDTA.

De ce fait les seuls cas avérés d'illégalité, recevables par les instances habilitées (justice et commission de discipline du CNC), se réduisent à l'utilisation d'un cachet d'un comptable agréé alors qu'il ne figure pas au tableau officiel dressé par le CNC. Les autres pratiques dénoncées habituellement par les professionnels seraient inattaquables juridiquement d'autant plus que ces derniers, eux-mêmes, s'y adonnent à grande échelle.

En conséquence, pour une lutte vraiment efficace contre les dérives, des propositions sont à faire aux pouvoirs publics pour changer la législation à l'effet de conférer à la profession l'exclusivité de la tenue comptable, en partage avec la profession d'expert-comptable, de tenue comptable et de l'établissement de la liasse fiscale susvisée. Chose qui ne peut se faire qu'avec la révision de la loi n°10.01 et du CIDTA.

Ce qui demandera nécessairement du temps. Un groupe ad hoc, en ce sens, vient d'être créé par le conseil en date du 22/09/2022, en remplacement de celui décidé par notre conseil lors de sa réunion du 23/05/2021.

2.6 Formation continue : des cycles furent organisés couvrant quelques wilayas. Ainsi près de 500 hommes/jours de formation furent assurés pour une dépense et une recette globales respectivement de 4 123 et 1 912 kda, Toutes ces formations furent bien accueillies par les professionnels comme attesté par les très nombreux témoignages des participants. Mais le constat général s'impose : les professionnels manifestent peu d'intérêt à la formation continue. d'où la nécessité de la rendre

obligatoire à l'instar de la plupart des organisations similaires des autres pays à l'effet d'amarrer notre profession à l'international, justifiant le changement en particulier du règlement intérieur et du code de déontologie, facilement opérable sous réserve d'approbation par une AG des professionnels. Les tableaux B1 à B4 ci-annexés retracent les détails y compris financiers y afférents à la formation déroulée par le conseil.

2.7 Mise en œuvre des résolutions de l'AGO du 03/12/2021 :

Résolution N°01

Adoption du rapport moral et financier 2020/2021. Résolution adoptée à l'unanimité : RAS

Résolution N°02

Adoption du budget prévisionnel 2021/2022 sur la base d'une cotisation annuelle de dix mille dinars (10 000 DA), avec réduction de 50% pour les nouveaux inscrits durant les trois (03) premiers années. Résolution adoptée à la majorité : RAS.

Résolution N°03

Renforcement et poursuite de l'exercice illégal et le cachet : Résolution adoptée à l'unanimité. Actions en cours et permanente.

Résolution N°04

L'autorisation de louer des locaux ailleurs, et trouver un éditeur pour éditer et vendre des livres adoptée à la majorité : Non appliquée. Seuls les livres écrits par un membre du conseil et non édités par le conseil, sont disponibles au niveau de ce dernier.

Résolution N°05

La prise en charge des bureaux de comptables décédés, et renforcer les relations avec les services fiscaux adoptés à l'unanimité. Aucune demande des ayants-droits des défunts n'a été transmises au conseil et les relations avec les services de la DGI sont permanentes mais nécessitent d'être régulières et formalisées.

Résolution N°06

Publicité légale des résolutions adoptée. Résolution adoptée à l'unanimité : Appliquée.

2.8 Activités de l'ONCA au sein des organes du CNC durant cette période :

Le CNC au sein de l'assemblée générale duquel siègent trois membres de notre conseil en application de la réglementation, n'a pas tenu de réunion depuis 2017, alors que la réglementation exige une réunion semestrielle. Le tableau ci-après reprend la liste des membres de l'ONCA aux différentes instances du CNC, décidée par notre conseil, suite à la reconfiguration du conseil issus des élections de mars 2021.

Ces commissions ont repris leur fonctionnement normal d'avant la covid 19.

Les professionnels sont :

COMMISSIONS	NOMS & PRÉNOMS
Contrôle Qualité	Feu DJELLID Tahar DOUA KHALED
Agrément	NAGA Sassi CHERGUI Mahmoud
Normalisation des pratiques comptables et des diligences professionnelles	EL BESSEGHI Mourad BOUBIR Djelloul. Membres également de l'AG du CNC avec le trésorier feu Tahar DJELID
Discipline et Arbitrage	BRAHIMI Abderrahmane BELLAL Bakir. Non membres du conseil national
Formation	ZAAMA Lila BOUREGAA Nasr Eddine

3. Résolutions à présenter à l'approbation de l'AGO

Il est proposé à notre AGO, l'adoption des résolutions suivantes :

Résolution N°01

Approuve le rapport moral et financier 2021/2022 et donne quitus aux membres du conseil.

Résolution N°02

Adopte le budget prévisionnel 2022/2023 sur la base d'une cotisation annuelle de quinze mille dinars (15 000 DA), et reconduit la réduction de 50% pour les nouveaux inscrits durant les trois (03) premières années.

Résolution N°03

Mande le conseil de poursuivre la lutte contre l'exercice illégal de la profession et de faire des propositions aux pouvoirs publics de changement de la réglementation pour conférer le monopole de la tenue comptable et de l'établissement de la liasse fiscale aux comptables agréés et aux experts-comptables.

Résolution N°04

Adopte le projet de règlement intérieur et du code de déontologie présenté par le conseil et de le soumettre au ministre des finances pour validation.

Résolution N°05

Adopte le barème des montants minimums à facturer comme honoraires à la clientèle, tel que publier au site web de notre organisation.

Résolution N°06

Mande le conseil de saisir les pouvoirs publics à l'effet de permettre à l'ONCA d'entrer dans le processus d'adhésion à l'IFAC, si l'ONCA est éligible, et ce dans les meilleurs délais.

Résolution N°07

Mande le conseil d'acquérir un local dans l'Algérois pour disposer de l'espace nécessaire à son bon fonctionnement.

Résolution N°08

Mande le conseil de procéder à la publicité légale.

4. Actions à engager sur l'exercice 2022-2023 :

a) Consolider et développer les actions de formation continue qui seront rendues obligatoires obligatoire ;

b) Proposition de révision de la loi n°10.01 et des textes subséquents en vue de l'adhésion de l'ONCA au processus de l'IFAC ;

c) Poursuivre, la lutte contre l'exercice illégal de la profession et proposition d'actualisation des textes régissant la profession pour y introduire plus de clarté dans les missions et conférer l'exclusivité effective de la tenue comptable et de l'établissement de la liasse fiscale, en partage avec la profession d'expert-comptable, des entités soumises à une comptabilité au code de commerce ;

d) Organiser le cinquième colloque dans une ville du Sud, si les conditions sanitaires l'autorisent ;

e) Continuer l'édition de la revue « EL MOUHASSIB », avec la publication d'au moins un numéro ;

f) Poursuivre la confection et la distribution du nouveau cachet humide unique du professionnel;

g) Poursuivre l'informatisation et la numérisation de la gestion du conseil ;

h) Poursuivre le recouvrement des créances. La liste des professionnels débiteurs ENVERS L'ONCA sera incessamment transmise à la commission de discipline pour application des sanctions règlementaires ;

i) Entreprendre les démarches utiles avec les 2 autres conseils des organisations sœurs en vue de trouver une solution définitive à la carcasse de la bâtisse du LIDO détenue en copropriété avec lesdits conseils, sachant que les 3 AG concernées ont décidé en 2017 de sa cession et que notre conseil réaffirme sa volonté de se conformer aux résolutions de ces AGO.

2ème PARTIE
RAPPORT FINANCIER
01/10/2021 Au 30/09/2022



1. Situation globale trésorerie :

Elle se présente ainsi :

a) Mouvement de Trésorerie du 01/10/2021 au 30/09/2022

Désignations Des Comptes	Soldes (DA)
Solde antérieur 01/10/2021	73 164 642,33
Total des recettes Globales	24 507 404,92
Total des dépenses Globales	20 246 589,24
Solde au 30/09/2022	77 425 458,01

b) Évolution de la trésorerie

Désignations Des Comptes	Solde (DA) 01/10/2021	Solde (DA) 30/09/2022	Pourcentage d'évolution
Compte BNA *	97 506,13	131 268,13	34,36
Compte CPA	72 990 258,96	77 135 926,04	5,68
Compte caisse	76 877,24	158 263,84	105,68
Total	73 164 642,33	77 425 458,01	5,82

*Le compte BNA est maintenu (en veille), uniquement pour recevoir les cotisations de professionnel(le)s qui continuent de l'utiliser pour d'acquiescement de leurs cotisations.

c) Recettes par nature :

Rubrique	Montant (DA)
Cotisations des Professionnel(le)s	20 296 680,00
Recette Cachets	271 000,00
Recette Formations	1 729 500,00
Autres recettes *	2 210 224,92
Total Général	24 507 404,92

Autres recettes	Montant (DA)
Quotte part CNCC, Formations et AGO	1 103 593,92
Quotte part Entretien	2 400,00
Avance cotisations	629 500,00
Restitution des cotisations FIDEF	346 000,00
Remboursement des billets d'avion	37 731,00
Remboursement des cotisations CNCC	91 000,00
TOTAL	2 210 224,92

Au 30/09/2022, les créances sur les professionnels sont de 53 813 kda malgré les relances et le fait que la liste des débiteurs soit publiée tous les jeudis au site web de l'ONCA.

2 . Récapitulation des dépenses du 01/10/2021 au 30/09/2022

Mode des paiements	Banque (DA)	Banque (DA)	Caisse (DA)	Total général (DA)
Natures des dépenses	CPA	BNA		
Fournitures de bureau			199 612,00	199 612,00
Fournitures Produit Entretien			70 499,96	70 499,96
Redevance SEAAL (eau domestique)			4 695,37	4 695,37
Entretien et Réparation			60 317,20	60 317,20
Redevance SONELGAZ			33 854,72	33 854,72
Assurances	297 599,50			297 599,50
Documentation et Publicités	361 403,00			361 403,00
Frais de formation	3 811 751,45		443 690,99	4 255 442,44
Frais AGO	1 881 695,95		89 314,00	1 971 009,95
Frais de Gestion *	1 367 139,66		111 850,00	1 478 989,66
Honoraires des Formateurs	234 000,00		103 500,00	337 500,00
Frais de Déplacement et hébergement	1 688 820,00		842 125,00	2 530 945,00
Frais de Restauration			281 217,36	281 217,36
Redevance Algérie télécom			87 087,80	87 087,80
Frais de Banque	54 011,43	238,00		54 249,43
Charge du Personnel	6 233 310,85		8 000,00	6 241 310,85
Équipement bureautique			131 000,00	131 000,00
Progiciel de Gestion	1 849 855,00			1 849 855,00
Total général	17 779 586,84	238,00	2 466 764,40	20 246 589,24

Frais de gestion	Montant (DA)
Remboursement des cotisations	244 500,00
Cotisation FIDEF	706 954,66
MBS conception code QR/QT 1186 et application zoom	459 935,00
Application CNRC	9 000,00
Laboratoire frais TESTE COVID 19	11 000,00
Remboursement CNCC	35 000,00
Frais de reception	12 600,00
Total	1 478 989,66

3 . Variation des dépenses du 01/10/2021 au 30/09/2022

Nature des paiements	Montant (DA) 2020-2021	Montant (DA) 2021-2022	Variation (DA)	Pourcentage d'évolution
Natures des Dépenses				
Fournitures de bureaux	213 258,00	199 612,00	- 13 646,00	-6,40
Fourniture Produit Entretien	90 388,93	70499,96	- 19 888,97	- 22,00
Redevance SEAAL (eau domestique)	7 456,50	4 695,37	- 2 761,13	- 37,03
Entretien et Réparation	43 873,32	60 317,20	16 443,88	37,48
Redevance SONELGAZ	17 436,91	33 854,72	16 417,81	94,16
Assurances	297 599,50	297 599,50	-	-
Documentations et Publicités	743 131,20	361 403,00	- 381 728,20	- 51,37
Frais de Gestion	4 209 262,06	1 478 989,66	-2 730 272,4	- 64,86
Frais de Formations	1 054 626,23	4 255 442,44	3 200 816,21	303,50
Frais AGO		1 971 009,95		
Honoraires des Formateurs	195 000,00	337 500,00	142 500,00	73,08
Frais de Déplacement et hébergement	2 885 307,00	2 530 945,00	-354 362,00	- 12,28
Frais de Restauration	260 650,00	281 217,36	20 567,36	7,89
Redevance Algérie télécom	89 434,19	87 087,80	- 2 346,39	- 2,62
Frais de Banque	37 875,07	54 249,43	16 374,36	43,23
Charges du Personnels	6 076 577,26	6 241 310,85	164 733,59	2,71
Équipements bureautique	117 896,06	131 000,00	13 103,94	11,11
Progiciel de Gestion	107 100,00	1 849 855,00	1 742 755,00	1627,22
Total Général	16 446 872,23	20 246 589,24	3 799 717,01	23,10

4. Inventaire des actifs corporels et incorporels existants au 30/09/2021

Ordre	Date D'acquisition	Désignation	Quantités	Montant (DA)
1	27/03/2012	Unités Ordinateurs	2	55 400,00
2	27/03/2012	Ecrans Samsung	2	27 810,00
3	27/03/2012	Imprimantes Laser	2	9 800,00
4	27/03/2012	Onduleurs	2	11 000,00
5	27/03/2012	Cartes Réseaux	2	4 390,00
6	13/10/2014	Micros P.C.	2	88 000,00
7	30/09/2015	Porte manteau	2	5 600,00
8	30/09/2015	Tel/fax	1	14 200,00
9	30/09/2015	Bureau à 3 tiroirs	1	10 256,41
10	03/03/2016	Chaises	6	31 200,00
11	14/02/2017	Imprimantes	1	38 000,00
12	17/03/2017	Imprimantes Epson	1	9 945,00
13	16/09/2018	Chaises	4	17 612,00
14	03/01/2018	Bureau à 3 tiroirs	1	19 516,00
15	13/01/2018	Armoires Métalliques	3	83 895,00
16	30/01/2018	Logiciel	1	100 000,00
17	08/01/2019	Caisson de bureau	1	10 000,00
18	28/11/2018	PC HP	1	75 000,00
19	09/07/2019	Site web	1	320 000,00
21	14/09/2020	pc + imprimantes	1	143 000,00
22	08/01/2020	Logiciel	1	126 100,00
23	03/09/2020	Site web	1	130 900,00
24	04/12/2020	Armoires métalliques	2	33 796,00
25	18/05/2021	Mini bar	1	24 500,00
26	16/09/2021	Frigo 240 L	1	36 000,06
27	30/01/2021	Site Web	1	107 100,00
TOTAL				1 553 020,47

Nouvelles acquisitions

Ordre	Date D'acquisition	Désignation	Quantités	Montant
1	02/12/2021	Stylo data show	1	3 400,00
2	12/12/2021	Table et chaises	4	82 000,00
3	27/12/2021	Logiciel MBS 30%	1	467 670,00
4	29/03/2022	DGL logiciel pc compta	1	249 900,00
5	26/05/2022	Imprimant canon lbp	1	49 000,00
6	30/06/2022	Logiciel MBS 30%	1	467 670,00
7	04/08/2022	Logiciel MBS 35%	1	545 615,00
Total nouvelle Acquisitions				1 865 255,00
Total Général				3 418 275,47

Immobilisation en cours détenue en copropriété encore en instance

Siege du LIDO	Quote - Part payé			37 553 613,32
---------------	-------------------	--	--	----------------------

3ème PARTIE
BUDGET PRÉVISIONNEL
01/10/2022 au 30/09/2023



1. Dépenses prévisionnelles

Rubriques	Montants (DA) (2022/2023)
Équipement bureautique et autres	2 000 000,00
Achat d'un local par leasing - Avance 30% sur fonds propres : 300.000 da x 300 M2 x 30%	27 000 000,00
- Paiement de 4 redevances mensuelles sur 60 mois de crédit : 300 000 da X 300 m2 X 70 % X 4/60	4 200 000,00
Consommations diverses (gaz, élect, eau... etc)	500 000,00
Assurances	300 000,00
Publicités et Documentation	1 500 000,00
Frais AG et Colloque	10 000 000,00
Frais des Formations	10 000 000,00
Frais Déplacement (rest + heberg)	5 000 000,00
Frais de téléphone et internet	150 000,00
Frais de Gestion	1 500 000,00
Frais du Personnel	8 000 000,00
Numérisation et informatisation	2 000 000,00
Achèvement du siège de Lido	p.m
Total général	72 150 000,00

2. Recettes prévisionnelles

Rubriques	Chiffres 2022-2023
Cotisation individuelle 2022-2023	15 000,00 DA
Nombre de cotisants prévus 2022-2023	2000
TOTAL	30 000 000,00 DA
Recouvrement des créances au 30/09/2021 : 53 854 kda x 20%	10 770 000,00 DA
TOTAL GÉNÉRAL	40 770 000,00 DA

3. Solde de trésorerie prévisionnelle (Dinars Algériens)

Solde au 01/10/2022	77 425 458,01
Total des recettes prévisionnelles	40 770 000,00
Total des dépenses prévisionnelles	-72 150 000,00
Solde du mouvement de la période	-31 380 000,00
Solde de trésorerie prévisionnelle au 30/09/2023	46 045 458,01

ANNEXES



CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGRÉÉS
RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS SELON LE TABLEAU DE L'ONCA 2022
PAR SEXE ET PAR WILAYA

TABLEAU A2

WILAYA	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	CAC / COMPTABLES	COMPTABLES AGRÉÉS	HOMMES	FEMMES	PERSONNES MORALES
ADRAR	10	6	4	9	1	0
AL BAYADH	3	3	0	3	0	0
ALGER	837	636	201	664	170	3
ANNABA	70	42	28	57	13	0
BATNA	66	38	28	58	8	0
BECHAR	11	10	1	9	2	0
BEJAIA	101	79	22	83	17	1
BISKRA	36	26	10	31	5	0
BLIDA	107	77	30	86	21	0
BOUIRA	45	29	16	41	3	1
CHLEF	34	10	24	33	1	0
CONSTANTINE	110	73	37	97	13	0
DJELFA	30	17	13	25	5	0
GUELMA	20	11	9	15	5	0
JIJEL	28	17	11	26	2	0
LAGOUAT	23	16	7	20	3	0
MASCARA	19	7	12	16	3	0
MEDEA	40	28	12	39	1	0
MOTAGANEM	25	16	9	25	0	0
MSILA	44	34	10	40	4	0
ORAN	158	101	57	138	20	0
OUARGLA	66	47	19	60	6	0

OUM ELBOUAGHI	20	15	5	20	0	0
SAIDA	13	7	6	13	0	0
SETIF	142	108	34	127	14	1
SIDI BELE ABBES	30	14	16	28	2	0
SKIKDA	41	24	17	39	2	0
TAMANRASSET	5	4	1	5	0	0
TEBESSA	14	9	5	14	0	0
TIARET	25	13	12	24	1	0
TIZI-OUZOU	83	57	26	60	23	0
TLEMCCEN	46	30	16	43	3	0
ILLIZI	2	2	0	2	0	0
BORDJ BOU ARRERI	41	30	11	34	7	0
BOUMERDES	83	65	18	67	16	0
EL TAREF	9	4	5	9	0	0
TINDOUF	1	1	0	1	0	0
TISSEMSSILT	3	2	1	3	0	0
EL OUED	51	40	11	48	3	0
KHENCHELA	11	6	5	11	0	0
SOUK AHRAS	11	6	5	9	2	0
TIPASA	31	20	11	26	5	0
MILA	30	22	8	28	2	0
AIN DEFLA	21	12	9	20	1	0
NAAMA	0	0	0	0	0	0
AIN TEMOUCHENTE	10	4	6	7	3	0
GHARDAIA	29	22	7	29	0	0
RELIZANE	21	9	12	21	0	0
TIMIMOUN	0	0	0	0	0	0
BORDJ BADJI MOKHTAR	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL 1	2656	1849	807	2263	387	6

WILAYA	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	CAC / COMPTABLES	COMPTABLES AGREES	HOMMES	FEMMES	PERSONNES MORALES
OULED DJELLAL	2	2	0	1	1	0
TOUGOURT	22	17	5	16	6	0
EL MENEA	1	1	0	1	0	0
EL MEGHAIR	1	1	0	1	0	0
SOUS-TOTAL 2	26	21	5	19	7	0
TOTAL GENERAL	2682	1870	812	2282	394	6

CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGRÉÉS
ETAT D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE FORMATIONS
JOURNÉES DE FORMATION CONTINUE

TABLEAU B - RÉGION CENTRE

Exercice 2021/2022		Evaluation Région Centre						
		08/12/2021	05/01/2022	15/01/2022	11/05/2022	25/06/2022	11-12/12/2021	
Dates		08/12/2021	05/01/2022	15/01/2022	11/05/2022	25/06/2022	11-12/12/2021	
Lieux		Blida	Médéa	Alger	Alger	Alger	Tichy Béjaïa	
Hôtels		BN Hôtel	Hôtel MONGORNO	ISGP	Hôtel HANI	ESHRA	Hôtel CLUB ALLOUI	
Thème		Loi de finance 2022	Loi de finance 2022	Loi de finance 2022	Comptabilité publique de l'état adossée aux IPSAS applicable en 23	Les stocks selon le SCF ET IAS 16	Les sociétés commerciales (Audit)	
Formateurs		Rabah TAFIGHOULT	Salim ADDA	Salim ADDA	Lamri DJOUIMAA	Djelloul BOUBIR	Yacine BOULAHDOUR et Rachid AMMOURA	
Formateurs - Assistants					Rabah BOUSSAID			
Participation comptables agréés		2 000,00	2 000,00	2 000,00	3 000,00	3 500,00	8 000,00	
Nombre de Participants		44	15	12	95	4	43	
Participation autre professionnels		4500,00		4000,00	6000,00	11000,00		
Nombre de participants		5		3	6	21		
Quote - part CNCC							173 484,65	
Total recettes		1 10 500,00	30 000,00	36 000,00	321 000,00	231 000,00	517 484,65	
Hôtel / Restauration		257 999,57	144 970,00	74 375,00	197 045,00	125 895,00	523 699,30	
Transport du formateur principal					5 100,00		5 460,00	
Documentation						5 400,00	81 180,00	
Honoraires bruts du formateurs		20 000,00	20 000,00	20 000,00	50 000,00	25 000,00	80 000,00	
Total dépenses		277 999,57	164 970,00	94 375,00	252 145,00	156 295,00	690 339,30	

CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGRÉÉS
ETAT D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE FORMATIONS
JOURNÉES DE FORMATION CONTINUE

TABLEAU B - RÉGION EST

Exercice 2020/2021/2022		Evaluation Région Est	
Dates	23-24/10/2021	25/12/2021	
Lieux	Constantine	Guelma	
Hôtels	Novotel Constantine	Complexe thermal bouchhrine	
Thèmes	Les sociétés commerciales et les retombées comptables sur les capitaux propres	Loi de finance 2022	
Formateurs-Assistant	Loi finances 2021	Salim ADDA	
Formateurs-Assistant	Lamri DJOUIMAA	Hacen DJERIDI	
Participation comptables agréés (da)	Essadek ABDELOUAHB		2 000,00
Nombre de participants	50		54
Total recettes (DA)	150 000,00		108 000,00
DOCUMENTATION (DA)	600,00		
Restauration (DA)	42 790,00		
Hôtel (DA)	340 900,00		602 209,90
Transport du formateurs principaux (DA)	16 320,00		10 520,00
Honoraires bruts du formateurs (DA)	40 000,00		
Total dépenses (DA)	440 610,00		612 729,90

CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGRÉÉS
ETAT D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE FORMATIONS
JOURNÉES DE FORMATION CONTINUE

TABLEAU B - RÉGION OUEST

Exercice 2021/2022		Évaluation Région Ouest	
Dates	09/06/2022	11/06/2022	
Lieux	Oran	Tlemcen	
Hôtels	ESHRA	Renaissance	
Thèmes	Immobilisations corporelles selon le SCF et IAS 16		
Formateurs-Assistant	Djelloul BOUBIR	Abdelkader GLIZ Djelloul BOUBIR	
Participation comptables agréés (da)	3 500,00	5 000,00	
Nombre de Participants	24	24	
Participation autre professionnels (da)	7 000,00		
NOMBRE DE PARTICIPANTS	5		
Participation étudiants (da)	1 000,00		
NOMBRE DE PARTICIPANTS	6		
TOTAL RECETTES (DA)	125 000,00	120 000,00	
HÔTEL / RESTAURATION (DA)	134 400,00	360 173,36	
Transport du formateurs principaux (DA)	3 750,00	27 330,00	
Honoraires bruts du formateurs (DA)	25 000,00	25 000,00	
Total Dépenses (DA)	163 150,00	412 503,36	

CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGRÉÉS
ETAT D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE FORMATIONS
JOURNÉES DE FORMATION CONTINUE

TABLEAU B - RÉGION SUD

Exercice 2021/2022	Evaluation Région Sud		
Dates	06/01/2022		22/05/2022
Lieux	Ghardaia		Béchar
Hôtels	Hôtel M-ZAB		Hôtel GROUZ
Thèmes	Loi Finance 2022		Comptabilité publique de l'état adressée aux IPSAs applicable en 2023
Formateurs-Assistant	Rabah TAFIGHALOUT		Rabah BOUSSAID Djelloul BOUBIR
Participation comptables agréés (DA)	2 000,00		2 000,00
Nombre de participants	18		42
Participation collaborateurs (DA)	1 000,00		
Nombre de participants	16		
Participation autre professionnels (DA)	3 000,00		
Nombre de participants	6		
Sponsors	80 000,00		
Total recettes (DA)	150 000,00		
Hôtel /Restauration (DA)	283 590,00		372 100,29
TRANSPORT DU FORMATEURS PRINCIPAUX (DA)	37 804,00		110 698,00
DOCUMENTATION (DA)	13 060,00		
HONORAIRES BRUTS DU FORMATEURS (DA)	20 000,00		25 000,00
TOTAL DÉPENSES (DA)	354 454,00		507 798,29

**CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGRÉÉS
ETAT DES CRÉANCES PAR WILAYA**

TABLEAU C

N° d'ordre	N° de wilaya	WILAYA	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	COMMISSAIRES AUX COMPTES / COMPTABLES	COMPTABLES AGRÉÉS	MONTANT DES CRÉANCES
1	01	ADRAR	10	6	4	236 500,00 DA
2	44	AIN DEFLA	21	12	9	264 500,00 DA
3	46	AIN TEMOUCHEUTE	10	4	6	220 000,00 DA
4	32	AL BAYADH	3	3	0	32 000,00 DA
5	16	ALGER	834	636	198	15 882 500,00 DA
6	23	ANNABA	70	42	28	2 096 500,00 DA
7	05	BATNA	66	38	28	1 853 000,00 DA
8	08	BECHAR	11	10	1	50 000,00 DA
9	06	BEJAIA	100	79	21	1 949 500,00 DA
10	07	BISKRA	36	26	10	968 000,00 DA
11	09	BLIDA	107	77	30	1 396 000,00 DA
12	50	BORDJ BADJI MOKHTAR	0	0	0	0,00 DA
13	34	BORDJ BOU ARRERIDJ	41	30	11	499 500,00 DA
14	10	BOUIRA	44	29	15	1 067 500,00 DA
15	35	BOUMERDES	83	65	18	1 005 000,00 DA
16	02	CHLEF	34	10	24	544 500,00 DA
17	25	CONSTANTINE	110	73	37	3 239 590,00 DA
18	17	DJELFA	30	17	13	832 000,00 DA
		SOUS-TOTAL (1)	1610	1157	453	32 136 590,00 DA

N° d'ordre	N° de wilaya	WILAYA	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	COMMISSAIRES AUX COMPTES / COMPTABLES	COMPTABLES AGRÉÉS	MONTANT DES CRÉANCES	
19	54	EL MEGHAIR	1	1	0	0,00 DA	
20	53	EL MENEA	1	1	0	0,00 DA	
21	39	EL OUED	51	40	11	710 000,00 DA	
22	36	EL TAREF	9	4	5	307 000,00 DA	
23	47	GHARDAIA	29	22	7	167 941,00 DA	
24	24	GUELIMA	20	11	9	681 000,00 DA	
25	33	ILLIZI	2	2	0	17 000,00 DA	
26	18	JIJEL	28	17	11	762 500,00 DA	
27	40	KHENCHELA	11	6	5	238 500,00 DA	
28	03	LAGOUAT	23	16	7	450 000,00 DA	
29	29	MASCARA	19	7	12	141 500,00 DA	
30	26	MEDEA	40	28	12	1 157 000,00 DA	
31	43	MILA	30	22	8	263 495,00 DA	
32	27	MOTAGANEM	25	16	9	766 000,00 DA	
33	28	MSILA	44	34	10	471 000,00 DA	
34	45	NAAMA	0	0	0	0,00 DA	
35	31	ORAN	158	101	57	4 172 000,00 DA	
36	30	OJARGLA	66	47	19	1 265 000,00 DA	
37	51	OULED DJELLAL	2	2	0	76 000,00 DA	
38	04	OUM ELBOUAGHI	20	15	5	565 500,00 DA	
39	48	RELIZANE	21	9	12	214 500,00 DA	
40	20	SAIDA	13	7	6	184 500,00 DA	
SOUS-TOTAL (2)					613	408	12 610 436,00 DA

N° d'ordre	N° de wilaya	WILAYA	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	COMMISSAIRES AUX COMPTES / COMPTABLES	COMPTABLES AGRÉÉS	MONTANT DES CRÉANCES
41	19	SETIF	141	108	33	2 478 500,00 DA
42	22	SIDI BELE ABBES	30	14	16	600 400,00 DA
43	21	SKIKDA	41	24	17	1 557 000,00 DA
44	41	SOUK AHRAS	11	6	5	58 000,00 DA
45	11	TAMANRASSET	5	4	1	269 000,00 DA
46	12	TEBESSA	14	9	5	301 000,00 DA
47	14	TIARET	25	13	12	208 000,00 DA
48	49	TIMIMOUN	0	0	0	0,00 DA
49	37	TINDOUF	1	1	0	0,00 DA
50	42	TIPASA	31	20	11	608 000,00 DA
51	38	TISSEMSSILT	3	2	1	0,00 DA
52	15	TIZI-OUZOU	83	57	26	1 465 095,00 DA
53	13	TLEMCCEN	46	30	16	1 167 500,00 DA
54	55	TOUGOURT	22	17	5	395 000,00 DA
SOUS-TOTAL (3)			453	305	148	9 107 495,00 DA
TOTAL GÉNÉRAL			2 676	1 870	806	53 854 521,00 DA

**CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGRÉÉS
PYRAMIDE DES AGES DES PROFESSIONNELS**

TABLEAU D

Nombre de professionnels inscrits au tableau 2022	2746
Nombre de professionnels ayant des dossiers	2574
Nombre professionnels n'ayant pas de dossiers	172

Ages	Nombre	Pourcentage
SUPÉRIEUR À 90 ANS	1	0,04
80 A 89 ANS	24	0,92
70 A 79 ANS	292	11,35
60 A 69 ANS	546	21,22
50 A 59 ANS	549	21,33
40 A 49 ANS	675	26,22
30 A 40 ANS	487	18,92
INFÉRIEUR À 30 ANS	0	0
TOTAUX	2574	100

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
المنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين



Cité des 498 Logements Bt 08 N°01 Hai El Djorf - Bab Ezzouar, Alger
Tél./ Fax : 021 24 14 28 / 021 24 89 99 • Site web : www.onca.dz
E-mail : contact@onca.dz / cnonca@gmail.com